



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : MARCHÉ RELATIF A LA DÉCISION N° DM-22-416
MAINTENANCE ET ASSISTANCE DE LA EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2022
SOLUTION APPLICATIVE MAARCH RM

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT que le marché relatif à l'installation, la maintenance et l'assistance du logiciel MAARCH RM arrive à échéance au 21 novembre 2022.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de poursuivre la maintenance de la solution applicative MAARCH RM.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société MAARCH, 11 boulevard Sud-Est, 92000 NANTERRE, représentée par Monsieur Jean-Louis ERCOLANI, en qualité de Directeur Général, un marché relatif à la maintenance et assistance de la solution applicative MAARCH RM.

La validité du marché est à compter du 22 novembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2022. Il est ensuite reconductible de façon tacite 3 fois pour une période d'un an, pour se terminer le 31 décembre 2025.

Le marché est traité à prix mixte et se décompose comme suit :

- Le montant annuel des prestations à prix forfaitaire s'élève à 4 500.00 € HT (quatre mille cinq euros HT).
- Le montant maximum des prestations traitées à bon de commande est fixé à 5 000.00 € HT pour chaque année du marché.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221114-lmc1H9911H1-AR
Date de réception en Préfecture : 14/11/2022
Date de Publication : 14/11/2022